

Parc national des Ecrins

Objectif 02: Préserver le patrimoine culturel du coeur

[...]

Principales mesures non réglementaires de l'aire d'adhésion, dont l'application dans le coeur concourt à l'atteinte de cet objectif

[...]

- **Mesure 1.2.3. Encourager et accompagner les manifestations et les évènements locaux, et favoriser l'émergence d'une offre culturelle de territoire**

Les commémorations de faits marquants sont l'occasion de développer des actions pédagogiques destinées au respect du caractère et de la sensibilité des sites.

Mêmes rôles qu'en aire d'adhésion pour **les partenaires**.

Pour sa part, **l'établissement public du parc** est pilote ou copilote des actions prioritaires en lien étroit avec ses domaines de compétence. Il est également impliqué dans l'organisation d'évènements culturels marquants et fédérateurs.

[...]

Mesures non réglementaires spécifiques au coeur

[...]

- **Mesure 2.2.c. Préserver l'intégrité des sites archéologiques d'altitude**

Le parc national des Écrins héberge de nombreux sites archéologiques d'altitude qui témoignent d'une occupation humaine millénaire (9 000 av. J.-C.). Les campagnes de fouille du début des années 2000 et la découverte en 2010 de peintures rupestres d'altitude - fait unique, à ce jour, dans cette partie des Alpes françaises méridionales - renforcent l'intérêt des scientifiques pour la recherche archéologique d'altitude et de haute altitude (zones de retrait glaciaire par exemple).

La découverte de sites archéologiques isolés - néanmoins très vulnérables à la dégradation - implique des actions préventives s'inscrivant dans une logique de discrétion, parmi lesquelles :

- une veille sur les sites les plus exposés ;
- l'absence de développement d'activités touristiques importantes spécifiquement dédiées à la découverte de ces patrimoines ;
- l'absence de référencement géographique dans les documents de communication et de promotion du territoire ;
- des actions pédagogiques incitant au respect de ces patrimoines uniques.

Parc national des Ecrins

Rôles de l'EPPNE: Veille stratégique ; mise en place d'actions pédagogiques et prévention de la surfréquentation des sites les plus vulnérables ; sécurisation des sites dégradés si nécessaire.

Contributions attendues des communes: Implication dans la politique de prévention.

[...]

Page 101 de la Charte PNE

Référence ID de l'article : #2417

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-05-12 14:16